

Publications des départements et des offices de la Confédération

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

– 13-000496 / 52144508

USINES METALLURGIQUES DE VALLORBE SA, 1337 Vallorbe
secteurs / ateliers: production rondes-à-chaînes (RAC), logistique RAC,
rectifiage, trempe solo passage, RAC secteurs taille-trempe-sablage, maintenance.
Horaire indispensable pour des raisons techniques
60 H, 32 F
01.03.2013–31.12.2014 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

19 mars 2013

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail